

Louis-Sébastien Mercier Tableau de Paris



799. LA CHAÎNE DES GALÉRIENS

Elle part deux fois par an, le 25 mai et le 10 septembre. Les galériens sont détenus au château de la Tournelle (41), jusqu'à leur départ pour Toulon, Brest et Marseille.

Les voilà pris et enchaînés, ces êtres féroces et violents qui ont troublé la société. Voyez-les; le châtiment n'a pas encore abattu leur audace; ils ont prostitué au crime l'énergie de leur âme ⁽⁴²⁾; ils étaient nés robustes, et leur force s'est tournée contre leurs concitoyens. Approchez, physionomistes, et voyez s'ils ne portaient pas sur leurs fronts le présage du crime! Ces visages ne sont-ils pas durs? Oui; mais c'est l'oubli des vertus qui les a faits tels, car c'est le crime qui défigure les traits de l'homme (43).

Le jour du départ on les place dans de longues voitures. Une même chaîne les lie et les rive tous au chariot ambulant. Huit hommes de la maréchaussée conduisent ainsi cent vingt malfaiteurs. Ils partent, implorant le secours de leurs semblables envers qui ils furent violents et injustes. Ils partent, et la conscience, ce juge indestructible, crie à plusieurs que leur supplice est doux, et qu'ils ont échappé à la mort qu'ils avaient méritée. Je ne sais si je suis habile à lire sur les visages, mais il me semble voir un rayon de joie sur la plupart des fronts endurcis. Leur dernière sentence est une grâce; car ils chantent presque tous, et la sortie des prisons devient pour eux du moins une faveur. Plusieurs sont comme étonnés d'avoir conservé leur existence après avoir passé par les tribunaux; et ils la doivent sur toute chose à des magistrats humains; sans eux ils auraient monté sur l'échafaud. Les cris qu'ils portent à mon oreille, ressemblent encore, si je ne me trompe, aux cris de la reconnaissance. Douce philosophie ! c'est toi qui depuis longtemps as recommandé aux magistrats d'épargner leur sang.

Mais quel frémissement vous saisit au milieu de ces malheureux pour qui les lois ne furent point sacrées? Leurs bras sont chargés de fers, et ces bras vous auraient attaqué et frappé dans la profondeur des forêts. Les fléaux de diverses provinces, les voilà réunis sous vos yeux, ainsi qu'on voit dans une ménagerie des loups, des tigres, des léopards; ils sont hors d'état de vous nuire, et ils vous supplient. Qu'est-ce que la nature de l'homme? La vie morale renaîtra-t-elle en eux ? Le malheur brisera-t-il ces cœurs coupables ? seront-ils régénérés par le repentir ?



Oh! comme je voudrais pouvoir lire au fond de leur âme quel est le plus criminel ou le plus innocent! Je voudrais deviner pourquoi, comment, et par quel degré ils ont méprisé la vertu. Y a-t-il dans ces individus, comme chez tant d'autres, un balancement égal de vertus et de vices? Les lois humaines sont si grossières! et puis la perfection morale de la société est-elle possible, et jusqu'à quel point?

Mais quelle douleur, quand parmi ces mal-fauteurs je rencontre une tête à cheveux blancs! Hélas! il n'avait plus que quelques jours à vivre. Est-ce un scélérat endurci, qui a échappé toute la vie à la justice des hommes? Est-ce un infortuné qui s'est oublié sur la fin de sa carrière, et qui, reprenant l'âge des passions, a trop vécu d'un jour? Celui dont la physionomie est intéressante, est-ce un malheureux précipité dans l'abîme pour une perdrix, une carotte de tabac, ou quelques livres de sel; car parmi nous très chrétiens, la loi de la fiscalité est la plus sacrée de toutes; et on sait qu'une perdrix ou un lapin valent infiniment plus qu'un homme, fût-il père d'une

nombreuse famille! Voilà ce qui me déchire le cœur; mais le chariot va les emporter, et avec eux leur justification et la trace de leur procès.

Je ne sais donc qui je dois plaindre ou détester parmi eux; je les plains tous. Mais comment égarer son affection sur des homicides ou sur des empoisonneurs, qui ont côtoyé la roue et le bûcher? Qui m'aidera à lire le cœur humain à travers ses enveloppes? J'interprète tous leurs gestes; je vais au-devant de leurs regards et du mouvement imperceptible de leurs lèvres; Lois humaines, avez-vous été trop sévères ou trop douces? tantôt je me reproche ma pitié, tantôt je m'abandonne trop à ses mouvements. Il faut fuir; leurs clameurs suppliantes me poursuivent; je ne les verrai plus qu'au jugement dernier devant le juge des juges.

Je satisferai ici mon cœur, en répétant que sur cent malfaiteurs conduits aux galères, trente au moins doivent la vie et l'exemption de leur supplice à des magistrats humains. Ils datent de nos jours, ces magistrats; sans crainte de prévariquer, ils savent ôter à la loi ce qu'elle a de cruel. Épargner au coupable une mort violente, rétablir la proportion entre le supplice et le crime, peser les circonstances qui peuvent diminuer la punition, c'est ce qu'ils font aujourd'hui avec autant d'humanité que de sagesse. Ils obéissent à l'esprit des lois, qui veut le bien de la société, et non des tortures ⁽⁴⁴⁾.



Forçat : pose de la manicle

Peut-être qu'un jour on sentira moins la nécessité d'ôter la vie à un homme qui n'est coupable que du crime de vol, et qu'on aimera mieux conserver un citoyen, que de faire de l'or une idole, à laquelle on sacrifie des victimes humaines.

Un châtiment proportionné au délit, frapperait vraisemblablement davantage, puisque la peine de mort n'a pas rendu les larcins moins fréquents; peut-être que l'assassinat, qui accompagne trop souvent le vol, disparaîtrait, parce que le coupable ne serait plus intéressé au trépas de celui qu'il aurait dépouillé, dans la crainte trop fondée de trouver en lui un accusateur.

Il épargnait un homme, il égorge un témoin.

Ce beau vers vaut un traité.

Peut-être que cette révolution, dans notre jurisprudence criminelle, pourrait s'opérer aujourd'hui, que l'on sait que les peines capitales ne rendent pas les hommes plus vertueux, et que les mœurs sont plus que les lois.

Mais si l'assassin parmi nous encore semble mériter la mort, il n'en est pas de même du simple voleur: tous sont ordinairement dans cette classe qui manque du nécessaire; eh ! ne voient-ils pas les superfluités environner des riches insensibles et dédaigneux? Ils sont tentés par cette vue: le désir devient violent ils y cèdent.

C'est parce que nous sommes issus de barbares, que nous avons imaginé d'ôter la vie à qui nous enlèverait quelques pièces de monnaie. Les Grecs, les Romains, les Juifs même; tout Juifs qu'ils étaient, ne punissaient le vol que par des châtiments passagers; pour nous, vilainement entachés de la plus cruelle avarice, nous étranglons dès hommes pour conserver plus sûrement notre or.

Montesquieu est de l'avis qu'il faut pendre le voleur; il ne le dit pas, à la vérité, en termes formels; mais pour tromper la délicatesse de son oreille, sans doute révoltée contre le mot, il s'est couvert finement du masque de l'expression, et vous dit qu'il a fallu que *la peine corporelle suppléât à la pécuniaire, vu que ce sont ceux qui n'ont point de bien, qui attaquent plus volontiers celui des autres*. Mais n'est-il donc qu'un genre de peine corporelle, et n'a-t-on que la corde à offrir au malheureux coupable⁽⁴⁵⁾ ?

